

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1035

58 - Nièvre

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Nièvre

UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES DE LA NIÈVRE.

Objet : l'association de l'union nationale des parachutistes de la Nièvre, à pour objet : De respecter le code D'HONNEUR du parachutiste (loyauté, intégrité morale, solidarité, et l'entraide) Unir tous les parachutistes français, vétérans et victimes de guerres, ainsi que les titulaires du brevet de parachutistes militaire français notamment dans les domaines suivants ; Maintenir le souvenir des glorieux services rendus à la patrie par les parachutistes ; Défendre les intérêts moraux et sociaux des parachutistes MORTS pour la France ou en service commandé ; Développer l'amitié et la solidarité au sein de la grande famille parachutiste militaire ; Entretenir les liens étroits avec l'armée pour la soutenir dans sa mission de défense nationale ; Promouvoir des actions civique et patriotique ayant pour objectif la défense de notre patrimoine et de nos valeurs ; En établissant des liaisons avec les associations similaires, notamment en France et en Europe ; En organisant ou en participant à des manifestations sportives, repas, exposition, et autres ; Participer à la sauvegarde du patrimoine militaire (tel que les sépultures ou monuments de parachutistes ; De participer à l'éducation populaire, par le biais d'exposition et de conférences les souvenirs des glorieux services rendus à la patrie, par des parachutistes ou autres corps militaire ; De participer à la vie et l'animation locale, dans le cadre de contrat avec des institutions locales (commune, établissement scolaire) En organisant des initiatives, en particuliers des voyages, des sauts en parachute, des expositions, des conférences, des repas ; De créer et renforcer les contacts entre parachutistes, par la mise en place de moyens de communication internes, l'information de grand public en utilisant les médias, ou tous autres moyens appropriés L organisation de manifestation publiques , congrès, exposition, concours ou tout autres moyens, brocantes, rifle et autres ; des aides aux projets collectif D assurer par tous les moyens approprié, y compris la création de musée pour la conservation du patrimoine militaire parachutistes, ou autre ; Entretenir et développer des relations avec les parachutistes étrangers ; Création de jumelage entre les

sections de parachutiste française et étrangère Le bureau veillera à ce que les questions politiques, religieuses et syndicales soient rigoureusement proscrites du champ d'activité de la section ;

Siège social : 6, pont Carreau, 58000 Challuy.

Date de la déclaration : 25 mars 2019.